



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question orale n° 1697

Texte de la question

M. Michel Hunault appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale. M. le Premier ministre a déclaré l'autisme « grande cause nationale » 2012. Dans ce cadre, ma question concerne l'avenir, la pérennité du site de Guénouvry (Loire-Atlantique), qui accueille et accompagne dans un site remarquable, encadré par une équipe au dévouement, au professionnel reconnu, des enfants, adolescents et jeunes majeurs autistes. Le centre développe depuis de nombreuses années un travail partenarial dans des réseaux d'échanges et d'entreprises médico-sociaux, et institutionnels, à travers les conventions de scolarisation en milieu ordinaire. Tout cela dans le cadre d'un projet d'établissement s'inscrivant dans les orientations du projet régional de santé. Après avoir orienté une part de la réserve parlementaire pour cofinancer des investissements indispensables, il convient que l'État aujourd'hui, à travers l'agence régionale de santé (ARS), autorise les travaux d'adaptation de l'établissement et d'extension, ce d'autant plus que la commune et l'ensemble des élus locaux, très attachés à pérenniser cet établissement, ont décidé de contribuer à ces travaux. C'est pourquoi il lui demande, avec confiance, d'accepter d'inscrire ce projet au nouveau PRIAC 2012-2016.

Texte de la réponse

AVENIR DU CENTRE DE GUÉNOUVRY EN LOIRE-ATLANTIQUE

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault, pour exposer sa question, n° 1697, relative à l'avenir du centre de Guénouvry en Loire-Atlantique.

M. Michel Hunault. Monsieur le président, je veux d'abord remercier Mme la secrétaire d'État chargée de la famille d'avoir l'obligeance d'être parmi nous pour répondre à ma question sur un sujet que je pense être particulièrement consensuel.

M. le Premier ministre a récemment déclaré que l'autisme serait " grande cause nationale 2012 ". Dans ce cadre, ma question concerne l'avenir et la pérennité du centre de Guénouvry, situé en Loire-Atlantique, dans la commune de Guémené-Penfao, qui accueille et accompagne, dans un site remarquable, des enfants, des adolescents et jeunes majeurs autistes encadrés par une équipe au dévouement et au professionnalisme reconnus.

Ce centre développe depuis de nombreuses années un travail en partenariat au sein de réseaux d'échanges et d'entreprises médico-sociaux et institutionnels, à travers les conventions de scolarisation en milieu ordinaire. Tout cela se fait dans le cadre d'un projet d'établissement inscrit dans les orientations du projet régional de santé tel qu'il a été voulu par le Gouvernement.

Pour ce qui me concerne, j'ai déjà orienté une part de la réserve parlementaire dont je pouvais disposer vers le cofinancement des investissements indispensables pour moderniser l'établissement. Aujourd'hui, il convient que l'État, par votre intermédiaire, madame la secrétaire d'État et à travers l'Agence régionale de santé, autorise les travaux d'adaptation et d'extension de l'établissement, d'autant plus que la commune de Guémené-Penfao et l'ensemble des élus locaux, très attachés à la pérennité de ce centre, ont décidé de céder à titre gracieux les terrains nécessaires.

Madame la secrétaire d'État, je ne vous demande donc aucune subvention ce matin. Je souhaite obtenir votre

concours et avoir l'assurance que nous partageons la volonté d'inscrire ce dossier au nouveau PRIAC, le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, pour la période 2012-2016. C'est avec confiance que je sollicite votre soutien.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la famille.

Mme Claude Greff, *secrétaire d'État chargée de la famille*. Monsieur le député, je vous connais depuis de nombreuses années, et je connais également votre implication et votre engagement en ce qui concerne l'autisme.

L'autisme, déclaré " grande cause nationale 2012 " par le Premier ministre, a fait l'objet de deux plans consécutifs, l'un pour la période 2005-2007, l'autre pour 2008-2010. La mise en oeuvre de ce dernier plan se poursuit actuellement concernant des actions qui, bien évidemment, ne se sont pas interrompues à son échéance, telles que la création de places. L'évaluation du plan autisme 2008-2010, que Roselyne Bachelot avait confiée à Mme Valérie Létard, va nous permettre de définir les priorités d'action à mener dans les années qui viennent.

Vous appelez plus particulièrement mon attention sur l'avenir et la pérennité de l'institut médico-éducatif de Guénouvry, en Loire-Atlantique, qui accueille et accompagne des enfants, des adolescents et jeunes majeurs autistes dans un site remarquable. Vous demandez son inscription au prochain PRIAC 2012-2016 de la région. Ce programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie établit la programmation financière des projets de créations de places médico-sociales.

Vous me permettez de vous rappeler le cadre dans lequel s'inscrit la situation de cet institut médico-éducatif. L'Agence régionale de santé des Pays de la Loire achève actuellement, de manière concertée avec les associations, la mise en place du schéma régional d'organisation médico-sociale. Le diagnostic partagé des besoins a permis d'identifier les priorités qui vont guider la politique de l'Agence pour les cinq prochaines années concernant l'organisation de l'offre d'accompagnement médico-social, notamment l'accompagnement des enfants autistes.

C'est dans ce cadre qu'il lui appartient, en veillant au principe d'équité territoriale et de rééquilibrage des taux d'équipement au plus près des besoins, d'opérer les arbitrages les plus justes, que je sais difficiles.

Monsieur le député, en ce qui concerne l'autisme et les TED, les troubles envahissants du développement, il existe depuis 2007 dans les Pays de la Loire une dynamique forte à laquelle vous n'êtes pas étranger. Ainsi, entre 2007 et 2010, le nombre de places dédiées a augmenté de 135 %, et s'est opéré un mouvement important de restructuration et de requalification des IME, les instituts médico-éducatifs, et des ITEP, les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques, vers l'accompagnement des enfants autistes, notamment en Maine-et-Loire et en Mayenne. Cette démarche sera poursuivie dans le cadre du PRIAC 2012-2016.

Vous aviez orienté, en son temps, la réserve parlementaire vers le centre de Guénouvry, ce qui explique votre implication. Mais vous n'avez pas été le seul, monsieur le député. Vous avez su fédérer avec vous la commune de Guémené-Penfao, qui a mis à disposition un terrain pour les investissements à venir.

Actuellement, le site de Guénouvry comporte six places d'IME pour jeunes autistes et dix places d'ITEP. Pour autant, l'association, qui est par ailleurs très déficitaire - comme le sont malheureusement beaucoup d'autres - accueille sur ces places d'ITEP des jeunes qui ont été orientés par la MDPH vers une structure de type IME. Et cela parle à tout le monde.

Dans ces conditions, et tout naturellement, l'ARS a proposé la transformation des dix places d'ITEP en dix places d'IME. Cette transformation porterait ainsi la capacité globale de l'IME de Guénouvry à seize places. Il a par ailleurs été demandé à l'association gestionnaire de travailler à une proposition d'offre de plateforme de services dans le secteur d'implantation de Guénouvry - qui, je le rappelle aux autres députés, est situé dans un territoire déficitaire -, en lien avec d'autres associations intervenant dans le champ de l'autisme.

Un tel projet, sous réserve d'un aboutissement des négociations avec l'association gestionnaire, trouverait évidemment toute sa place dans le PRIAC 2012-2016 au titre des transformations de l'offre médico-sociale. J'espère avoir répondu positivement à votre demande, et surtout, vous avoir montré l'intérêt que nous portons aux enfants autistes et à l'autisme en général.

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Je serai très bref, monsieur le président. Je veux dire un grand merci à Mme la secrétaire d'État et, à travers elle, à l'ensemble des services de l'État et de l'ARS.

La réponse que vous m'avez faite, madame la secrétaire d'État, est l'aboutissement d'un travail en commun, celui des associations, des professionnels et des représentants de l'État. Il est heureux que, dans cet hémicycle,

il y ait des sujets qui dépassent les clivages habituels, pour la seule cause humaine qui nous rassemble.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1697

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 733

Réponse publiée le : 3 février 2012, page 689

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 janvier 2012